

certaines honorables vis-à-vis croient coupables, aient l'occasion de se défendre et ne les jugeons pas publiquement à l'avance comme on tente de le faire ce soir. Laissons le soin de les juger à un juge et un jury, s'il le faut. S'ils sont trouvés coupables, nous pourrions y revenir. N'oublions pas qu'aucune loi ne peut changer le caractère d'un homme.

Une VOIX: Vous devez le savoir.

L'hon. M. MITCHELL: Je tiens à dire à mes bons amis socialistes...

M. COLDWELL: Nous n'avons rien dit. Nous nous sommes contentés d'écouter, mais nous réfléchissions.

L'hon. M. MITCHELL: Certaines gens ont peine à réfléchir. Je tiens à dire à mes bons amis socialistes qu'en ce qui concerne certaines idées qu'ils ont émises en cette enceinte, ils éprouveront de grandes difficultés à les mettre en pratique si jamais.—cela ne se produira pas,—ils sont chargés d'administrer les affaires du pays. Je demande aux anciens combattants de reconnaître à ces gens, quelque coupables qu'ils puissent paraître à nos yeux, leur droit incontestable de comparaître devant nos tribunaux et d'être jugés par un juge et un jury qui reconnaîtront leur culpabilité ou leur innocence, selon le cas. Nous pourrions ensuite examiner cette question.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Quand cette discussion a débuté ce soir, on a dit que les tribunaux étaient saisis de la question à l'étude, mais l'Orateur ne savait pas ce dont, au juste, les tribunaux sont saisis. Le ministre des Affaires des anciens combattants a déclaré qu'il était question de poursuites et au civil et au criminel. Il m'est très difficile de savoir quand les honorables députés discutent de questions dont sont saisis les tribunaux, mais à certains moments nous avons dû être très près d'en discuter. Je ne voudrais pas déclarer irrégulière une discussion quelconque, mais je prie les honorables députés de veiller à ne pas examiner de question présentement devant les tribunaux et qui pourrait porter atteinte à une personne quelconque impliquée dans un procès civil ou criminel. Encore une fois, il est difficile de savoir quand nous discutons,—ce qui est irrégulier,—de questions dont sont saisis les tribunaux. Je réclame la collaboration de tous les membres de la Chambre.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je m'intéresse vivement au rétablissement des ex-militaires depuis qu'ils nous reviennent d'outre-mer, et je constate que tous les autres membres de la Chambre veulent aussi le bien-être de nos anciens com-

[L'hon. M. Mitchell.]

battants qui, dans certains cas, ont consenti les plus grands sacrifices pour la patrie. La remarque du ministre du Travail (M. Mitchell) m'étonne, et je désire en dire quelques mots.

L'hon. M. MITCHELL: N'avez-vous jamais joué au "Crown and Anchor"?

M. JOHNSTON: Je ne confesse pas mes fautes ce soir. Le ministre du Travail s'est donné de la peine pour prêcher la justice dans cette affaire et la nécessité d'accorder à tous l'occasion de se faire entendre. Ce qui m'a frappé, c'est la façon dont le ministre s'efforce d'exonérer le Gouvernement de toute responsabilité et, cela fort adroitement, en face de la situation embarrassante où il se trouve.

L'hon. M. MITCHELL: Personne n'a raison de m'accuser de vouloir me dérober à mes responsabilités. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) m'a adressé à ce sujet des louanges, cet après-midi. Quant à moi, je ne me soustrais à aucune de mes obligations, contrairement à ce que laisse entendre l'honorable député en m'imputant certains motifs.

M. JOHNSTON: Oh, non!

L'hon. M. MITCHELL: Oh, oui!

M. JOHNSTON: J'ai dit qu'il semble en être ainsi.

L'hon. M. MITCHELL: Si l'honorable député veut faire de la politique qu'il le fasse en dehors de la Chambre.

M. JOHNSTON: Le ministre ne pourra pas nous faire avaler cela ce soir. Il a eu son tour de parler; il doit se taire et écouter ceux qui veulent maintenant exprimer leur manière de voir. Ce fait lui a peut-être échappé, mais il est évident, à mon avis, que le Gouvernement a définitivement reconnu sa responsabilité quand il a mis à pied ces fonctionnaires. Le ministère des Affaires des anciens combattants s'efforce d'être juste envers tout le monde et, quand il a reçu des plaintes de ces diverses associations, il savait que les anciens combattants avaient été victimes de transactions qui n'étaient guère dans leur intérêt. Après avoir conseillé avec persistance à tous les ex-militaires de recourir aux services et conseils du ministère des Affaires des anciens combattants pour recevoir ses conseils et éviter de tomber dans un traquenard, comme les faits le prouvent aujourd'hui, le Gouvernement a nettement reconnu les dangers qui pouvaient surgir.

Comme il saute aux yeux de tous ceux qui ont entendu ce soir l'exposé des faits, le Gouvernement a reconnu sa responsabilité dans